



Sète, le 5 mai 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 AVRIL 2020

A 16H

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et le 27 avril, à seize heures, le Conseil Municipal de la ville de SETE s'est réuni à la Salle Plantevin (Hôtel de Ville), sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Anne de GRAVE, Jocelyne VILLA-GIZARDIN, Hervé MERZ, Corinne PARAIRE - AZAIS, Romain FERRARA, Michel BODART, Vincent SABATIER, Patrick ANDRE, Blandine AUTHIE, Sébastien PACULL, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Sébastien ANDRAL, Sébastien DENAJA, Roger SILVA

Etaient absents ayant donné pouvoir : Emile ANFOSSO et Lydie DI CRASTO-MANCUSO donnent pouvoir à Blandine AUTHIE, Marie DE LA FOREST et Corinne DAMBIELLE-MOSLER donnent pouvoir à Anne de GRAVE, Gérard CASTAN et Jean-Claude GROS donnent pouvoir à Romain FERRARA, Catherine MARAVAL et Tina CANDORE-PELIZZA donnent pouvoir à Vincent SABATIER, Christelle ESPINASSE et collette GUIRAUDOU-JAMMA donnent pouvoir à Jocelyne VILLA-GIZARDIN, Gérard NAUDIN et Jean-Marie TAILLADE donnent pouvoir à Michel BODART, Dominique CHABANEL - VIE donne pouvoir à François COMMEINHES, Céline DROUET – PAILHES et Christine SIMON-AUBRY donnent pouvoir à Corinne PARAIRE – AZAIS, Claude MUSLIN et Elyane MICHEL-SARDA donnent pouvoir à Hervé MERZ, Manuela BASCOU et Jocelyne CASSANY donnent pouvoir à Patrick ANDRE, François LIBERTI et Marion JEANNE donnent pouvoir à Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Jean-Luc BOU donne pouvoir à Sébastien ANDRAL, Marie-Christine VION-LECLERC et Christian DALMON donnent pouvoir à Sébastien DENAJA, Francine LOPEZ-COMMENGE et Gaétan LIGUORI donnent pouvoir à Sébastien PACULL,

Etaient absents : Rudy LLANOS, Virginie ANGEVIN

Monsieur le Maire prend la parole afin de présenter les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie covid 19, et qu'un débat puisse se tenir sur cette question. Monsieur le Maire précise les conditions d'organisation de cette séance du Conseil municipal.

Madame Anne de GRAVE est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 18 novembre 2019. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation par le Conseil municipal d'une partie de ses attributions.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - URGENCE SANITAIRE - DETERMINATION DES MODALITES TECHNIQUES D'ORGANISATION DE LA SEANCE

Eu égard à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, le Conseil municipal a pris acte des modalités d'organisation de cette séance, impactées par l'état d'urgence sanitaire.

Un dispositif de vote à distance par audioconférence a été mis à disposition des élus qui auraient souhaité y avoir recours. En pareil cas, l'identification des participants se fait par un appel effectué par le Président de la séance, et l'organisation des votes pour ces élus est opérée par appel nominal.

Par ailleurs, conformément à l'ordonnance, afin d'assurer le caractère public de la séance, les débats ont été diffusés en direct au public sur le site Internet de la commune, diffusion ayant fait l'objet d'un enregistrement et d'une conservation.

Rapporteur : Monsieur COMMEINHES

2 - URGENCE SANITAIRE - COMPETENCES DELEGUEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Par délibération du 18 décembre 2017, afin de faciliter la gestion de l'administration communale, le Conseil municipal a confié au Maire la charge de prendre des décisions dans le cadre des matières listées par l'article L. 2122-22 du CGCT.

L'ordonnance du 1er avril 2020 prévoit qu'en cette période d'état d'urgence sanitaire, le Maire exerce, par délégation, l'ensemble des attributions mentionnées par l'article susvisé (excepté le 3°), et qu'il procède à l'attribution des subventions aux associations ainsi qu'aux garanties d'emprunts.

L'ordonnance précisant que cette question doit être portée à l'ordre du jour de la première réunion du conseil municipal qui suit son entrée en vigueur, le Conseil municipal a approuvé le maintien des délégations précitées.

Rapporteur : Monsieur COMMEINHES

3 - URGENCE SANITAIRE - EXONERATIONS EN MATIERE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC **Délibération adoptée à l'unanimité.**

En cette période d'état d'urgence sanitaire, les entreprises subissent de lourdes conséquences avec le ralentissement, voire l'arrêt complet de leurs activités.

Conscient que cette crise sanitaire va être à l'origine d'une véritable crise économique, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une exonération des redevances d'occupation du Domaine Public ainsi que des loyers liés à l'occupation de locaux communaux, à compter du 14 mars 2020, jusqu'à la date fixée au plan national pour la reprise d'activité.

Dans un premier temps seront concernés par le dispositif les commerces et activités dans l'impossibilité d'exercer du fait des interdictions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Rapporteur : Monsieur COMMEINHES

4 - URGENCE SANITAIRE – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Délibération adoptée à l'unanimité.

La TLPE permet de taxer les dispositifs publicitaires que les entreprises utilisent pour se faire connaître des consommateurs.

L'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 prévoit que les communes peuvent, par une délibération prise avant le 1er septembre 2020, adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020. Le taux de cet abattement doit être identique pour tous les redevables d'une même commune.

La crise sanitaire qui frappe notre pays impacte fortement les entreprises du fait des mesures édictées au plan national en vue de freiner la propagation du virus.

A cet égard, afin d'accompagner les mesures nationales de soutien à l'activité économique, et d'aider les entreprises locales lors de leur reprise d'activité, le Conseil municipal a décidé d'exonérer à 100%, à titre exceptionnel, pour la période de confinement et jusqu'à la date décidée nationalement de reprise d'activité, l'ensemble des 149 entreprises redevables de la TLPE sur le territoire communal.

Rapporteur : Monsieur COMMEINHES

ACTION SOCIALE

5 - URGENCE SANITAIRE - ACTION SOCIALE - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS DANS LE CADRE DE L'AIDE A DESTINATION DES FAMILLES, PERSONNES EN DIFFICULTE, ET ASSOCIATIONS SETOISES

Délibération adoptée à l'unanimité.

Face au contexte de crise sanitaire que traverse le pays, la Ville de Sète souhaite intensifier la politique d'action sociale qu'elle conduit au quotidien. Le Conseil municipal a ainsi approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire de 450 000 euros à son Centre Communal d'Action Sociale, afin de mettre en place une aide sociale exceptionnelle à destination :

- des familles, pour lesquelles la fermeture des structures municipales, notamment les accueils périscolaires et les crèches publiques, a entraîné une hausse des dépenses quotidiennes,
- des personnes dont les ressources s'avèrent insuffisantes pour faire face à leurs besoins élémentaires, en raison du contexte économique actuel,
- de l'aide alimentaire d'urgence,
- des associations, afin d'éviter une aggravation de la situation des populations les plus démunies. Par ailleurs, malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville a maintenu l'ensemble des subventions octroyées l'année précédente au bénéfice des associations caritatives.

Le Conseil d'administration du CCAS délibèrera rapidement afin de déterminer plus en détail l'affectation du montant global de cette subvention, dont une part estimée à 300000 euros sera allouée à l'action sociale d'urgence envers les publics précédemment cités, et une part estimée à 150000 euros au fonctionnement interne du CCAS, permettant notamment de faire face à l'aggravation des dépenses en matériels de protection (masques, gel, produits désinfectants, ...).

Rapporteur : Madame VILLA-GIZARDIN

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

6 - SERVICE PUBLIC DELEGUE DES BAINS DE MER - CONVENTIONS D'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE - AVENANTS **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Dans le cadre de la saison 2020 d'exploitation des lots de plage, le Conseil municipal a approuvé la signature d'avenants concernant les conventions d'exploitation ci-après:

- Lot n° 3 - établissement « Fantasy Park » : modification visant à préciser que les sanitaires sont réservés aux clients de l'établissement, et ce pour des raisons de sécurité liée à la présence d'enfants dans son enceinte.
- Lot n° 10 - établissement « le Cabanon » : déplacement sur l'accès n°29 de la plage de la Baleine, pour des motifs d'érosion de l'emplacement initial.
- Lot n°11 - établissement « la Parenthèse » : déplacement sur le lot n°8 (vacant), pour des motifs d'érosion de plage sur le lot n°11. La superficie initialement exploitée, de 500 m2, reste inchangée. La redevance est quant à elle modifiée, sur la base du montant affecté au lot 8, et augmentera d'environ 1500 €.
- Lot n° 14 - établissement « la Voile Rouge » : cession des parts de la SARL Voile Rouge à la SARL La Capeline Rouge (avis favorable de la commission de concession de service public du 30 octobre 2019, le candidat répondant aux prescriptions du cahier des charges du contrat de concession, et aux dispositions de la convention d'exploitation.

L'ensemble des modifications introduites par ces avenants a fait l'objet d'accords de la DDTM.

Rapporteur : Monsieur COMMEINHES

FINANCES

7 - FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES - EXERCICE 2020 **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a approuvé la fixation des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti à 37,90 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 66,48 %

A noter qu'en application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) n'est pas nécessaire.

Rapporteur : Madame de GRAVE

La Présidence est confiée à Mme de GRAVE, Monsieur le Maire est absent.
Mme FERRARA est désigné secrétaire de séance.

8 - BUDGET VILLE 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2019

Délibération adoptée à la majorité par 27 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 4

Considérant la concordance entre le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion, dressé par le comptable, pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal a constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et a approuvé le Compte de Gestion du Budget Principal Ville.

Le Conseil Municipal a également approuvé le Compte Administratif du Budget Principal Ville pour l'exercice 2019, arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	59 379 540,86	59 379 540,86
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	32 782 615,09	28 780 494,74
OPERATIONS D'ORDRE	2 019 120,52	7 909 739,43
TOTAL	34 801 735,61	36 690 234,17

SOLDE D'EXECUTION BRUT	1 888 498,56
-------------------------------	---------------------

RESULTAT REPORTE 2018	-8 534 286,49
-----------------------	---------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	-6 645 787,93
--------------------------	----------------------

Ajustement passif par op non budg	0,24
-----------------------------------	-------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	-6 645 787,69
---------------------------------	----------------------

RESTES A REALISER	0,00	2 000 000,00
-------------------	------	--------------

BESOIN DE FINANCEMENT	4 645 787,69
------------------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	89 104 506,01	89 104 506,01
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	72 724 060,13	88 746 579,80
OPERATIONS D'ORDRE	7 070 392,84	1 179 773,93
TOTAL	79 794 452,97	89 926 353,73

SOLDE D'EXECUTION BRUT	10 131 900,76
-------------------------------	----------------------

RESULTAT REPORTE 2018	515 418,00
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	10 647 318,76
---------------------------------	----------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT (dont R à R)	-4 645 787,69
SECTION D'EXPLOITATION	10 647 318,76
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE (dont R à R)	6 001 531,07

Rapporteur : Madame de GRAVE

9 - BUDGET EAU 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2019

Délibération adoptée à la majorité par 27 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 4

Considérant la concordance entre le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion, dressé par le comptable, pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal a constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et a approuvé le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Eau. Le Conseil Municipal a également approuvé le Compte Administratif du Budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2019, arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	5 263 585,09	5 263 585,09
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	1 578 260,54	1 571 575,92
OPERATIONS D'ORDRE	335 232,46	265 784,41
TOTAL	1 913 493,00	1 837 360,33

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-76 132,67
------------------------	------------

RESULTAT REPORTE 2018	-812 141,23
-----------------------	-------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	-888 273,90
--------------------------	-------------

RESTES A REALISER	0,00	0,00
-------------------	------	------

BESOIN DE FINANCEMENT	888 273,90
-----------------------	------------

EXPLOITATION

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	3 035 373,00	3 035 373,00
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	1 110 004,46	2 408 221,85
OPERATIONS D'ORDRE	254 324,95	323 773,00
TOTAL	1 364 329,41	2 731 994,85

SOLDE D'EXECUTION BRUT	1 367 665,44
------------------------	--------------

RESULTAT REPORTE 2018	488 600,00
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	1 856 265,44
--------------------------	--------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	-888 273,90
SECTION D'EXPLOITATION	1 856 265,44
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	967 991,54

Rapporteur : Madame de GRAVE

10 - BUDGET PORT DES QUILLES 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2019
Délibération adoptée à l'unanimité

Considérant la concordance entre le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion, dressé par le comptable, pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal a constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et a approuvé le Compte de Gestion du Budget annexe du Port des Quilles.

Le Conseil Municipal a également approuvé le Compte Administratif du Budget annexe du Port des Quilles pour l'exercice 2019, arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	215 928,07	215 928,07
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	106 824,28	59 851,80
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	37 959,00
TOTAL	106 824,28	97 810,80

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-9 013,48
-------------------------------	------------------

RESULTAT REPORTE 2018	-59 851,80
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	-68 865,28
---------------------------------	-------------------

RESTES A REALISER	38 723,00	0,00
-------------------	-----------	------

BESOIN DE FINANCEMENT	107 588,28
------------------------------	-------------------

EXPLOITATION

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	404 526,27	404 526,27
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	192 419,07	320 257,98
OPERATIONS D'ORDRE	37 959,00	0,00
TOTAL	230 378,07	320 257,98

SOLDE D'EXECUTION BRUT	89 879,91
-------------------------------	------------------

RESULTAT REPORTE 2018	89 826,27
-----------------------	-----------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	179 706,18
---------------------------------	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT DONT RAR	-107 588,28
SECTION D'EXPLOITATION	179 706,18
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE DONT RAR	72 117,90

Rapporteur : Madame de GRAVE

11 - BUDGET POMPES FUNEBRES 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2019

Délibération adoptée à l'unanimité des votants par 30 voix Pour, Abstention : 9

Considérant la concordance entre le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion, dressé par le comptable, pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal a constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et a approuvé le Compte de Gestion du Budget annexe des Pompes Funèbres.

Le Conseil Municipal a également approuvé le Compte Administratif du Budget annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2019, arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	867 643,31	867 643,31
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	337 282,90	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	1 463,51	87 509,76
TOTAL	338 746,41	87 509,76

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-251 236,65
-------------------------------	--------------------

RESULTAT REPORTE 2018	425 143,31
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	173 906,66
---------------------------------	-------------------

RESTES A REALISER	10 006,33	0,00
-------------------	-----------	------

BESOIN DE FINANCEMENT	0,00
------------------------------	-------------

EXPLOITATION

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	1 407 293,45	1 407 293,45
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	1 038 985,82	1 254 937,43
OPERATIONS D'ORDRE	87 509,76	1 463,51
TOTAL	1 126 495,58	1 256 400,94

SOLDE D'EXECUTION BRUT	129 905,36
-------------------------------	-------------------

RESULTAT REPORTE 2018	-24 764,45
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	105 140,91
---------------------------------	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT DONT RAR	163 900,33
SECTION D'EXPLOITATION	105 140,91
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE DONT RAR	269 041,24

Rapporteur : Madame de GRAVE

12 - BUDGET CREMATORIUM 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2019

Délibération adoptée à l'unanimité des votants par 30 voix Pour, Abstention : 9

Considérant la concordance entre le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion, dressé par le comptable, pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal a constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et a approuvé le Compte de Gestion du Budget annexe du Crématorium.

Le Conseil Municipal a également approuvé le Compte Administratif du Budget annexe du Crématorium pour l'exercice 2019, arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	951 223,58	951 223,58
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	115 045,18	53 755,65
OPERATIONS D'ORDRE	518,33	123 438,67
TOTAL	115 563,51	177 194,32

SOLDE D'EXECUTION BRUT	61 630,81
-------------------------------	------------------

RESULTAT REPORTE 2018	-47 696,49
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	13 934,32
---------------------------------	------------------

RESTES A REALISER	509 298,65	0,00
-------------------	------------	------

BESOIN DE FINANCEMENT	495 364,33
------------------------------	-------------------

EXPLOITATION

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	1 806 667,93	1 806 667,93
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	650 619,59	1 155 349,77
OPERATIONS D'ORDRE	123 438,67	518,33
TOTAL	774 058,26	1 155 868,10

SOLDE D'EXECUTION BRUT	381 809,84
-------------------------------	-------------------

RESULTAT REPORTE 2018	591 447,93
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	973 257,77
---------------------------------	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT (dont R à R)	-495 364,33
SECTION D'EXPLOITATION	973 257,77
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE (dont R à R)	477 893,44

Rapporteur : Madame de GRAVE

13 - BUDGET CENTRE DE FORMATION 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2019
Délibération adoptée à l'unanimité

Considérant la concordance entre le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion, dressé par le comptable, pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal a constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et a approuvé le Compte de Gestion du Budget annexe du Crématorium.

Le Conseil Municipal a également approuvé le Compte Administratif du Budget annexe du Crématorium pour l'exercice 2019, arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	556 193,50	556 193,50
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	45 479,00	170 384,68
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	53 444,38
TOTAL	45 479,00	223 829,06

SOLDE D'EXECUTION BRUT	178 350,06
-------------------------------	-------------------

RESULTAT REPORTE 2018	-22 765,29
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	155 584,77
---------------------------------	-------------------

RESTES A REALISER	18 236,00	0,00
-------------------	-----------	------

BESOIN DE FINANCEMENT	0,00
------------------------------	-------------

EXPLOITATION

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	2 190 085,49	2 190 085,49
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	1 698 484,97	1 672 426,24
OPERATIONS D'ORDRE	53 444,38	0,00
TOTAL	1 751 929,35	1 672 426,24

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-79 503,11
-------------------------------	-------------------

RESULTAT REPORTE 2018	294 886,94
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	215 383,83
---------------------------------	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT (dont R à R)	137 348,77
SECTION D'EXPLOITATION	215 383,83
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE (dont R à R)	352 732,60

Rapporteur : Madame de GRAVE

AMENAGEMENT URBAIN

14 - CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC EST RIVE SUD - MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT ACTUALISEE ET DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE - MODIFICATION DE LA PERIODE ET DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêt, M. COMMEINHES ne participe pas aux débats et au vote.

Par délibération du 19 juin 2019, le Conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact actualisée de la ZAC Est Rive Sud dans le cadre de la modification du dossier de réalisation de la ZAC, du 1^{er} au 31 octobre 2019. Cependant, l'autorité environnementale ayant rendu son avis le 21 décembre 2019, la mise à disposition n'a pu avoir lieu durant la période définie.

En conséquence, le Conseil municipal a abrogé la délibération du 19 juin 2019, et a approuvé les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact actualisée, de son rapport non technique, de ses annexes, de l'avis de l'autorité environnementale accompagné d'un mémoire de réponse et des pièces relatives à la concertation publique, pour la nouvelle période du 2 mai au 2 juin 2020 inclus.

L'ensemble de ces documents sera mis à disposition du public sur le site internet de la ville de Sète (www.sete.fr). La délibération sera affichée devant l'hôtel de ville et publiée sur le site internet. Dans le contexte de crise sanitaire Covid-19, il a été décidé de renforcer le dispositif d'information par une publicité dans la presse locale.

L'ensemble des questions et observations peuvent être adressées par voie postale à la SA Elit, au 149 quai d'Orient 34200 SETE ou par voie de mail sur la messagerie : contact@saelit.net jusqu'au 2 juin inclus.

Rapporteur : Monsieur MERZ

15 - CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC EST RIVE SUD - AVENANT N°6

Délibération adoptée à la majorité par 27 voix Pour et 12 voix Contre

Dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêt, M. COMMEINHES ne participe pas aux débats et au vote.

Dans un souci d'harmonisation des modalités d'agrément des cessions définies dans les concessions d'aménagement de la ville de Sète, et afin de faciliter la mise en œuvre de l'opération ZAC Est Rive Sud, le Conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant n°6 à la convention publique d'aménagement afférente, afin de modifier l'article 14.2 et de calquer les modalités d'agrément des cessions de cette ZAC sur le modèle de la concession d'aménagement de la ZAC des Salins.

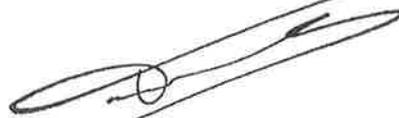
Seuls les attributaires des lots peuvent être agréés par le concédant, les constructeurs indépendants étant soumis au respect du barème de participation aux équipements publics fixés par le Conseil municipal. De plus, l'agrément des cessions sera effectué par le représentant de l'autorité concédante, Monsieur le Maire ou son délégué.

Rapporteur : Monsieur MERZ

Monsieur le Maire reprend la Présidence de séance.

La séance est levée à 18h50.

Le Maire



François COMMEINHES

LES EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS, OBJET DU PRESENT COMPTE-RENDU, SONT PUBLIES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2131-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

TOUTE PERSONNE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL A L'HOTEL DE VILLE.